

AVIS DE COURSE

INTERLIGUE WINDFOIL

Du 18 au 20 mai 2024
La Tranche-sur-Mer
Cercle Nautique Tranchais
Grade 4

La mention [NP] dans une règle signifie qu'une planche ne peut pas réclamer (No Protest) contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFV rappelle que les manifestations sportives sont avant tout des espaces d'échanges et de partages ouverts et accessibles à toutes et à tous.

A ce titre, il est recommandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones
- 1.3 - les règlements fédéraux.
- 1.4 - les règles de classe : Jauge Windfoil pour les compétitions 2024
<https://espaces.ffvoile.fr/voile-legere/2021/11/26/documents-de-jauge-wind-foil-pour-les-competitions-ffvoile-2022.aspx>

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles et affichés sur le tableau officiel le 18 mai à la Tranche-sur-Mer.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale sur le site de la compétition.

3 COMMUNICATION

- 3.1 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un compétiteur ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les compétiteurs.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 L'épreuve est ouverte à toutes les classes **Hydro Foil Windsurf (HFW)**.
 - Minimes Foil U15 Féminines et Garçons (de 12 à 14 ans) 2012 à 2010
 - Espoirs Foil U17 Féminines et Garçons (de 14 à 16 ans) 2010 à 2008
 - Espoirs Foil U19 Féminines et Garçons (17 à 18 ans) 2007 à 2006
 - Sénior Foil Open Féminines et Garçons, né(e) en 2004 et avant

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1

1. Pour les concurrents en possession d'une Licence FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

2. Pour les concurrents étrangers et français ne possédant pas de licence FFVoile :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
- pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
- pour les mineurs, de l'attestation du représentant légal, signataire du questionnaire de santé relatif à l'état de santé du sportif mineur.

3. Pour les concurrents mineurs une autorisation parentale est demandée : <file:///X:/CNT%20NEW/MANIFESTATIONS/2024/INTERLIGUE%2018-19-20-05-2024/AUTORISATION%20PARENTALE%20INTERLIGUE%2018-19-20-05-2024.pdf>

4.2.2 Pour la planche

- L'autorisation de port de publicité si nécessaire

4.3 Inscription :

Les concurrents peuvent s'inscrire en ligne par le lien URL suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/cercle-nautique-tranchais/evenements/interligue-windfoil-2024>

4.4 Les inscriptions tardives ou le premier jour de l'épreuve seront acceptées selon les conditions suivantes : majoration au tarif de base de 15€.

4.4 Les informations et documents complémentaires sont accessibles sur notre site

<https://cntranchais.jimdo.com/r%C3%A9gates/interligue-windfoil-18-19-et-20-05-24/>

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un concurrent devra s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et en payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

<i>Classe</i>	<i>Droits d'inscription jusqu'au 12 mai inclus</i>	<i>Droits d'inscription après le 12 mai</i>
<i>Toutes</i>	<i>75 €</i>	<i>90 €</i>

6 PUBLICITE

6.1 Les concurrents devront éventuellement afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents devront porter sur toute la durée de la compétition, comme autorisé par le code de Publicité de World Sailing. **Ces dossards devront être restitués à l'issue de la participation des concurrents.**

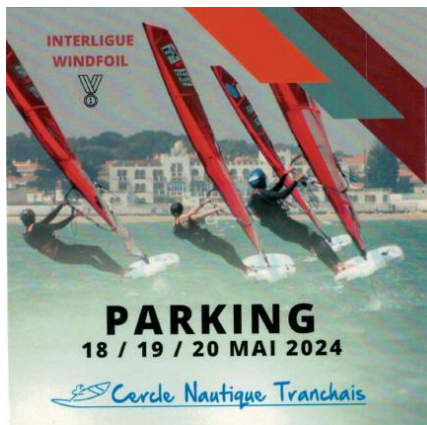
7 COURSES EN FLOTTE

Les épreuves se dérouleront en flotte par classe

8 PROGRAMME

Samedi 18 mai	9h à 11h	Confirmation d'inscription
	11h15	Briefing
	12h	1 ^{er} signal d'avertissement, Course à suivre
Dimanche 19 mai	9h30	Briefing
	10h	1 ^{er} signal d'avertissement, Course à suivre
Lundi 20 mai	9h30	Briefing
	10h	1 ^{er} signal d'avertissement, Course à suivre Podium à suivre

8.1 *Les parkings étant payants à cette période, un badge de parking vous sera remis afin de vous affranchir du paiement.*



8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : Contrôle aléatoire possible

8.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 17h.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 [DP] le contrôle des équipements pourra être réalisé par un comité technique

9.2 Les planches peuvent être contrôlées à tout moment

9.3 [DP] les planches doivent également respecter la RCV B6.78.1.

9.4 DP] **Matériels de sécurité :**

- .**Pour les Windfoils**, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment en course :
 - Les combinaisons isothermiques jambes longues, d'une épaisseur mini de 2 mm.
 - Le port du casque conforme EN 1385.
 - Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs: 30 kg et moins - 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240, ou une veste de protection conforme à la division 240.

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent ne doivent pas augmenter son poids de manière significatif, voir la RCV 50.1(b).

11 LIEU

11.1 L'Annexe à l'AC N°1 fournit la localisation du lieu de l'épreuve et indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

12.1 Les parcours à effectuer seront de type :

- Parcours construits
- Parcours racing
- Parcours longue distance

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Application de la RCV B4.44.1. (Pénalité 360°)

Le système de pénalité sera défini dans les IC

14 CLASSEMENT

14.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.2 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un concurrent dans une série sera le total des scores de ses 3 courses.

b) Quand de 3 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

14.4 CLASSEMENT DE L'ÉPREUVE

Le classement général de l'épreuve sera le résultat de l'application des règles décrites dans les points 14.1, 14.2

15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par une flamme blanche (de fourniture accompagnateur).

16 PLANCHES LOUEES OU PRETEES

[DP] [NP] Une planche louée ou prêtée peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conforme à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la 1^{er} course.

17 EMBLACEMENT

[DP] Pour le soir une aire de stockage sera mise à disposition.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 REMISE DE PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- Les 3 premières U15 Filles
- Les 3 premiers U15 Garçons
- Les 3 premières U17 Filles
- Les 3 premiers U17 Garçons
- Les 3 premières U19 Filles
- Les 3 premiers U19 Garçons
- Les 3 premières Open Femmes
- Les 3 premiers Open Hommes

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRE

Pour les concurrents présents lors de la remise des prix, un tirage au sort sera organisé pour l'attribution d'un lot exceptionnel.

Pour plus d'informations, contacter cntranchais@orange.fr ou au 02.52.20.12.42.

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024 translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

Annexes n°1

